

## Séance du Conseil municipal du 20 mars 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 16 mars 2026

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-six et le vingt-mars, à huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 27 Membres présents :

COMMUN	KOUZOUPIS	SEDDAS	GARABED
DAUPHIN-GUTIERREZ	ZUNINO	MEYER	PLAZA
CHAPUIS	GUILLOIN	DORVEAUX	SENGEL
GIRIN	MARIE-BROUILLY	DELORME	BIGAUT
DONZELOT	BEGUE	PICHAT	NIVOLLET
PERRIER	ROBERT	SERRETTA	DAL CORSO
SOUGH	GIRAUDON	DOUCET	

### Délibération n° 20260320-003 / 5.1

#### ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal,

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-2,

**VU** la délibération n°20260320-002 en date du 20 mars 2023 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 6,

**CONSIDERANT** que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

**CONSIDERANT** que les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

**APRES** que M. le Maire ait fait un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste n°1 menée par M. Henry KOUZOUPIS

- 1- M. Henry KOUZOUPIS
- 2- Mme. Agnès SEDDAS
- 3- M. Jean-Yves GARABED

- 4- Mme. Françoise DAUPHIN-GUTIERREZ
- 5- M. Stéphane ZUNINO
- 6- Mme. Anne MEYER

## PROCEDE à l'élection des adjoints au Maire au scrutin secret de liste

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

**Le résultat du dépouillement est le suivant :**

**CONSIDERANT** que le vote a donné les résultats suivants :  
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Nombre de suffrages blancs : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 24  
Majorité absolue : 14

#### Ont obtenu :

- Liste n°1 menée par M. Henry KOUZOUPIS : vingt-quatre (24) voix

**APRES** avoir constaté les résultats du dépouillement, la liste n°1 ayant obtenu la majorité absolue,

**PROCLAME** l'élection des adjoints au Maire et les déclare immédiatement installés dans leurs fonctions.

**DECLARE** élus en tant qu'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau suivant :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : M. Henry KOUZOUPIS
- 2<sup>ème</sup> Adjointe : Mme. Agnès SEDDAS
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : M. Jean-Yves GARABED
- 4<sup>ème</sup> Adjointe : Mme. Françoise DAUPHIN-GUTIERREZ
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : M. Stéphane ZUNINO
- 6<sup>ème</sup> Adjointe : Mme. Anne MEYER

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

Le Maire,  
Loïc COMMUN



Le secrétaire de séance,  
Ilan DAL CORSO